

Décision

Générale

colonial

Décision n° 41-449-1934 6 avril 1934,

n° 41-449-1934 6

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 avril 1934

Numéro JO
n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro
30 avril 1934

TEXTE INTÉGRAL

6 avril 1934. les okals Ahmed Déka et Chéhem Lillé percevront, à compter du 1er avril 1934, une solde mensuelle fixée comme suit : Ahmed Déka., 150 franes : Chéhem Lillé. 120 fr. La dépense est imputable au chapitre 4, article 4, paragraphe B. circonscriptions administratives du budget, de l'exercice en cours.